VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 09 Octobre 2025

Délibération n°7
DEL 2025/066

OBJET :

Syndicat mixte de gestion du conservatoire de Musique et de Danse du Tarn
Remplacement d'un conseiller municipal décédé

Date de convocation : **02 octobre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 09 octobre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 5
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd)
Mme BORDES Mélanie (pouvoir POSER Nicolas)
M. DURAND Eric (pouvoir BELOU Florence)
Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme LAVIT Michelle.

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 18

Contre : 4

Abstention : 11

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-33, L2121-21 L5721-2,

Vu les délibérations n°2020/048 en date du 27 juillet 2020 et n°2023/054 en date du 26 septembre 2023, relatives à l'élection des représentants au Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn,

CONSIDÉRANT que consécutivement au décès de Monsieur Marc MIRALES, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Syndicat mixte de gestion du conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et de procéder à l'élection d'un nouveau membre,

Considérant que M. le Maire propose Mme Michelle LAVIT comme conseillère municipale remplaçant de M. MARC MIRALES,

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Considérant la candidature de Mme Michelle LAVIT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection du membre du Syndicat mixte de gestion du conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Considérant que le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 33

Considérant que Mme Michelle LAVIT a remporté la majorité des suffrages exprimés, à savoir 18 voix,

DÉCIDE

-- DE PROCLAMER Mme Michelle LAVIT, en qualité de membre représentant la commune au Syndicat mixte de gestion du conservatoire de Musique et de Danse du Tarn en remplacement de feu M. Marc MIRALES

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Michelle LAVIT**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 20 OCT. 2025

Publiée le : 20 OCT. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »